



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Sainte-Cécile
Mardi 7 juin 2022, 18h45

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Sainte-Cécile, tenue le 6 juin 2023 à 18h, au gymnase de l'école Sainte-Cécile.

PRÉSENTS :

_____	_____
Guillaume Baillargeon	
_____	_____
Isabelle Plante	Julie Mongeau
_____	_____
Maude Poirier-Lapierre	Geneviève Perrault
_____	_____
Noémie Boudrias-Fournier	Mélanie George
_____	_____
Catherine Alix	
_____	_____

Formant quorum sous la présidence de Isabelle Plante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame: Amélie Pelletier-Houde directrice et Cathy Robert directrice adjointe

SONT ABSENTS :

_____	_____
Marie-Claude Hétu	Julie Boucher
_____	_____
Carolina Rios	
_____	_____

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Isabelle Plante, déclare la réunion ouverte. Il est 19h02.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Alix que l'ordre du jour soit adopté avec modifications.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-2022-2023)

2. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE

Noémie Boudrias-Fournier se porte volontaire.

3. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
 2. Désignation d'un ou d'une secrétaire
 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (2 mai 2023)
 - a. Suivi au procès-verbal
 5. Parole aux observateurs
 - a. Communauté, OPP, observateurs
 - b. Parole au représentant du comité de parents
 6. Présentation et adoption du Budget annuel-Budget Pro forma
 7. Présentation et adoption de l'utilisation des mesures protégées 2022-2023
 8. Présentation et adoption du Projet éducatif 2023-2027
 9. Demande d'approbation des listes d'effets scolaires 2023-2024
 10. Demande d'approbation de l'entrée progressive au préscolaire
 11. Demande d'approbation du financement de la conférence d'ouverture rentrée 23-24
 12. Présentation et adoption de l'évaluation du plan de lutte 2022-2023
 13. Présentation et adoption du plan de lutte 2023-2024
 14. Présentation d'une proposition et approbation de sorties au SDG pour 2023-2024
 15. Présentation et adoption de la réglementation du service de garde 2023-2024
 16. Présentation et adoption de l'activité "Baratanga" pour la fête de la rentrée
-
17. Points d'information/rapports
 - 16.1. Direction
 - 16.1.1 Course-o-thon
 - 16.1.2 Mot de fin d'année
 - 16.2. Personnel enseignant
 - 16.3. Service de garde
 - 16.3.1 journées pédagogiques juin 2023 et août 2023
 - 16.3.2 Suivi traiteur
-
18. Varia – Points divers
 19. Levée de la réunion

Adoptée à l'unanimité (02-CE-2022-2023)

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 mai 2023

IL EST PROPOSÉ par Geneviève Perreault que le procès-verbal de la séance du 2 mai 2023 soit adopté sans modifications

Adoptée à l'unanimité (03- CE-2022-2023)

4.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi au procès-verbal

5. PAROLE AU PUBLIC

5.1 Communauté, OPP, observateurs : pas d'observateurs

5.1 Parole au représentant du comité de parents

Thèmes abordés; 2 nouveaux membres parents du CA doivent être élu mais pas quorum aux 2 dernières réunions donc tout a été repoussé au 13 juin

Pas de points d'informations sur le comité de parents

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET ANNUEL-BUDGET PRO FORMA

Madame Amélie Pelletier-Houde, Directrice, présente le Budget annuel-Budget Pro Forma

CONSIDÉRANT que la présentation du budget est la résultante des discussions et des consultations menées et des besoins identifiés tout au long de l'année scolaire auprès de l'équipe école. La plus grande dépense est représentée par le plan d'effectif qui a déjà été adopté. L'ensemble de la planification budgétaire doit se faire à l'intérieur des ressources et crédits qui nous sont alloués par le CSSDM distribués selon un modèle de distribution normalisé.

CONSIDÉRANT que les postes enseignants du fonds 1 sont ceux de la prévision 2 de l'année 2023-2024. Donc, la situation évoluera avec la déclaration au 30 septembre.

CONSIDÉRANT que pour l'année prochaine les paramètres de financement publiés par le ministère indiquent que les autres dépenses éducatives sont majorées de 1,45 % pour contrer les effets de l'inflation. Cette bonification nous a permis de bonifier les montants du matériel didactique du même taux.

IL EST DÉCIDÉ QUE le budget pro-forma soit adopté.

Proposé par Maude Poirier-Lapierre

Appuyé par Catherine Alix

Adoptée majoritairement / (04- CE-2022-2023)

7. PRÉSENTATION DU FONDS 4 ET ADOPTION DU TRANSFERT DU FONDS 4 AU FONDS 9 DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES EN CÉ

Guillaume rappelle que le fonds 4 a dans le passé déjà été à sec – rester conscient qu'il n'est pas acquis que les surplus demeurent;

Le course-o-thon, campagne de sapin et sirop d'érable devrait être maintenus dans le temps;

Autre changement majeur – le prix des transporteurs fait que nous ne sortons plus avec autobus, donc dépense de moins;

Tenter d'investir dans des projets durables – bacs de jardinage- mur – projets d'équipe-école;

Important de partager avec l'équipe école que les fonds sont là et disponibles pour un projet d'envergure, par exemple Une classe nature.

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses réalisées au fonds 9 ont été présentées tout au long de l'année 2022-2023 au Conseil d'établissement et approuvées par ce dernier;

IL EST PROPOSÉ par Julie Mongeau et appuyé par Guillaume Baillargeon,

Résolution : Le CÉ autorise le transfert du Fond 4 les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses réalisées au Fond 9 pour l'année scolaire 2022-2023, jusqu'à concurrence de 30 000 \$

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'établissement.

Adoptée majoritairement / (05- CE-2022-2023)

8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'UTILISATION DES MESURES PROTÉGÉES 2022-2023

Madame Amélie Pelletier-Houde, Directrice, présente l'utilisation des mesures protégées pour l'année 2022-2023.

CONSIDÉRANT QUE les sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

IL EST DÉCIDÉ d'adopter l'utilisation des mesures dédiées et protégées pour l'année 2022-2023.

Proposé par Maude Poirier Lapierre

Appuyé par Geneviève Perreault

Adoptée majoritairement / / (06- CE-2022-2023)

9. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

Madame Amélie Pelletier-Houde, Directrice, présente le Projet éducatif 2023-2027.

CONSIDÉRANT que le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement des orientations, des priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT qu'il est élaboré en fonction des caractéristiques et des besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi que des attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif présenté est le résultat d'un consensus, il est conçu et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative: les élèves, les parents et le personnel de l'établissement ainsi que les membres de la communauté et du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que la cible, bien que très modeste, a été choisie par les enseignants,

IL EST DÉCIDÉ QUE le projet éducatif 2023-2027 soit adopté tel que déposé.

Proposé par Catherine Alix

Appuyé par Maude Poirier-Lapierre

Adoptée majoritairement // (07- CE-2022-2023)

10. DEMANDE D'APPROBATION LISTES DE FOURNITURES SCOLAIRES ET DU MATÉRIEL DIDACTIQUE POUR LEQUEL UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARENTS EST EXIGÉE 2023-2024

Madame Cathy Robert, Directrice adjointe, présente les listes d'effets scolaires pour la prochaine rentrée.

CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables qui encadrent les contributions financières pouvant être exigées des parents en vertu de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver les contributions financières proposées par la direction de l'école dans la mesure prévue à la Loi;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit aussi approuver la liste, proposée par la direction de l'école, du matériel d'usage personnel des élèves (fournitures scolaires);

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer le centre de services scolaire des contributions financières ainsi approuvées;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit veiller à ce que ses écoles et ses centres de formation professionnelle respectent les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, d'exiger le paiement de frais contraires à la Loi;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1) D'APPROUVER, pour l'année scolaire 2023-2024, les listes de fournitures scolaires et de matériel didactique pour lesquels une contribution financière des parents sera exigée telles que présentées par la direction d'établissement;
- 2) De MANDATER la direction de l'école afin de transmettre ces documents au Bureau du secrétariat général.

Proposé par Noémie Boudrias-Fournier

Appuyé par Geneviève Perreault

Adoptée majoritairement // (08- CE-2022-2023)

11. DEMANDE D'APPROBATION D'ENTRÉE PROGRESSIVE AU PRÉSCOLAIRE

Madame Amélie Pelletier-Houde, Directrice, présente l'horaire de l'entrée progressive au préscolaire pour la rentrée 2022-2023.

CONSIDÉRANT que cet horaire et les activités d'accueil nécessitent un changement à l'horaire régulier de l'école

CONSIDÉRANT que la confirmation du groupe des maternelles aux parents pour l'entrée progressive se fera au plus tard le 15 juillet.

IL EST PROPOSÉ QUE l'horaire de l'entrée progressive soit approuvé sans modifications.

Proposé par Mélanie George

Appuyé par Isabelle Plante

Adoptée majoritairement // (09- CE-2022-2023)

12. DEMANDE D'APPROBATION FINANCEMENT DE LA CONFÉRENCE D'OUVERTURE DE LA RENTRÉE 22-23

Madame Amélie Pelletier-Houde, Directrice, présente la conférence de Catherine Lachance sous le thème « [Passer du JE au NOUS](#) ». Le travail collaboratif était une habileté importante à maîtriser dans la vision du travail d'équipe.

CONSIDÉRANT que cette activité a pour objectif de permettre aux membres de l'équipe de réaliser l'importance de développer ses habiletés personnelles en travail collaboratif en comprenant les avantages de celui-ci;

CONSIDÉRANT que les directions souhaitent démarrer la nouvelle année scolaire sur une base solide axée sur les valeurs du plaisir, du respect et de l'ouverture, au travers d'une activité rassembleuse;

CONSIDÉRANT que la conférence coûte 2200\$ pour une conférence de 2h15.

IL EST PROPOSÉ QUE le CÉ libère des fonds des campagnes de financement pour payer la conférence.

Proposé par Geneviève Perreault

Appuyé par Guillaume Baillargeon

Adoptée majoritairement // (10- CE-2022-2023)

13. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE 2022-2023

Madame Cathy Robert, Directrice adjointe, présente l'évaluation du Plan de lutte 2022-2023.

CONSIDÉRANT les articles 75.1, 75.2 et 75.3 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que chaque école du Québec doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

CONSIDÉRANT l'article 83.1 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que le conseil d'Établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'École au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence spécifique à notre école a été élaboré avec la participation des membres du personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du plan de lutte est proposée par la direction de l'école pour adoption par le conseil d'établissement.

Moozoom – reconduit

Billets de manquement pour les gestes de violence

Monitoring du sentiment de sécurité – questionnaire pas le QES

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école tel que déposé.

Proposé par Guillaume Baillargeon

Appuyé par

Adoptée majoritairement // (11- CE-2022-2023)

14. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PLAN DE LUTTE 2023-2024

Madame Cathy Robert, Directrice adjointe, présente le Plan de lutte 2023-2024.

CONSIDÉRANT les articles 75.1, 75.2 et 75.3 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que chaque école du Québec doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

CONSIDÉRANT qu'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence spécifique à notre école a été élaboré avec la participation des membres du personnel;

CONSIDÉRANT QUE ce plan de lutte est proposé par la direction de l'école pour adoption par le conseil d'établissement.

Augmentation du nombre de billets de manquement cette année, surtout au 1^{er} cycle

Ajout d'un tableau d'honneur – pour mentionner ceux qui n'ont pas eu de billets de manquement- valoriser les bons comportements, ne pas oublier

Sonder les élèves sur les activités récompenses

Poursuivre les efforts tout au long de la formation primaire

Système d'étoile se poursuit aussi au service de garde

Habilités sociales TES et psychoéducateur

Même programme de lutte mais avec le personnel nécessaire

IL EST PROPOSÉ d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école tel que déposé.

Proposé par Guillaume Perreault

Appuyé par Maude

Adoptée majoritairement // (12- CE-2022-2023)

15. PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION ET APPROBATION DE SORTIES AU SDG POUR 2023-2024

Madame Geneviève Perrault, présente une proposition de sorties pour les journées pédagogiques de l'année 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le prix astronomique des sorties en autobus scolaire

Exemple Mtl -Rawdon – 1000 \$ pour 2 autobus;

Sortie 2 – horizon rock pour 3-4-5-6 possibilité de faire 2 groupes si sortie est populaire;

Sorties 3 et 7 – Patro Villeray – prix à venir;

Sortie 9 – Acrosport Barani sans trampoline parce que exclus du régime d'assurance;

Journée pédagogique du 10 octobre – horizon rock très loin – Guillaume propose un autre centre d'escalade plus central – Allez hop métro laurier – seront avisés si changements apportés;

IL EST RÉSOLU d'approuver la programmation du service de garde et de réserver pour geler les prix. En autant que les modifications soient signalées au CE par courriel si les prix restent au maximum de 45\$ incluant les frais de garde et le nombre d'enfants maximum soient respectés.

Proposé par Catherine Alix

Appuyé par Guillaume Baillargeon

Adoptée majoritairement // (13- CE-2022-2023)

16. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DU SDG 2023-2024

Madame Amélie Pelletier-Houde, Directrice, présente la nouvelle réglementation du SDG ainsi que les nouvelles balises du MEQ pour la tarification des services de garde.

CONSIDÉRANT que les balises du Ministère sont claires au niveau des tarifs dans un souci d'uniformiser les variations des tarifs sur l'ensemble du territoire du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'augmentation du coût des journées pédagogiques ;

IL EST PROPOSÉ d'adopter la nouvelle réglementation du sdg 23-24 tel que présentée

Proposé par Julie Mongeau
Appuyé par Mélanie George

Adoptée majoritairement // (14- CE-2022-2023)

17. Point à ajouter : PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA L'ACTIVITÉ-SPECTACLE BARANTAGA

Madame Amélie Pelletier-Houde, Directrice, présente l'activité d'animation de tambours et percussions Baratanga pour l'ensemble des élèves de l'école.

CONSIDÉRANT que le coût de l'activité est près de 2500 \$;

CONSIDÉRANT que les différentes campagnes de financement ont permis d'amasser suffisamment de fonds pour couvrir la dépense;

IL EST RÉSOLU d'autoriser la dépense dans le fonds 9 pour permettre la tenue de cette activité lors de la fête de la rentrée prévue le vendredi 22 septembre.

Proposé par Maude Lapierre
Appuyé par Isabelle Plante

Adoptée majoritairement // (15- CE-2022-2023)

18. POINT D'INFORMATIONS

16.1 Direction

16.1.1 Course-o-thon

Retour course-o-thon : total 16387\$ (incluant le don du simple au double de Desjardins de 500\$ et l'argent amassé en argent comptant.)

16.1.2 Sirop d'érable

Plus de 2000 \$ encaissé pour l'école

16.1.3 Mot de fin d'année – remerciement de la directrice aux membres du CE

16.2 Personnel enseignant

Élèves sont très fiers de leurs livres et ont hâte de vous les présenter

16.3 Service de garde

16.3.1 journées pédagogiques juin 2023 et début août 2023

Faute d'inscriptions suffisantes, le service de garde ne sera pas offert ces journées. 59 élèves par jour étaient nécessaires pour que le service de garde ouvre. Après le sondage, nous étions loin du compte.


16.3.2 Suivi traiteur

Cantine pour tous a été rencontrée – goût – quantité- choix- qualité;
Possibilité pour les parents d'émettre leurs commentaires plus simplement ;
Ajout d'un 3^e choix de repas;
Donnerons une 2^e chance à la corbeille;
Meilleur suivi sera fait par la direction;
La compagnie est l'écoute et proposent des changements
Sera maintenu pour l'année prochaine – donne une 2^e chance

19. VARIA

20. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21h43 .



Président(e)



Directeur(trice)